

GRAND POITIERS

Communauté d'agglomération

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	31 mars 2017
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	120
N° identifiant	2017-0180

Titre	Avis de Grand Poitiers Communauté d'agglomération sur le projet des nouveaux statuts de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes dont la compétence sera élargie à la Région Nouvelle-Aquitaine
-------	--

Rapporteur(s)	Bernard CORNU
Date de la convocation	10/03/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. BLANCHARD F. et M. ROBLOT

Membres en exercice	91
Quorum	

Présents

70	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUILLET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLERE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Pascal ABADIE le conseiller communautaire suppléant
----	--

Absents

13	M. Philippe BROTTIER - M. Gilles MORISSEAU Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - M. Jean-François JOLIVET - M. Philippe PALISSE - M. Paul PUCHAUD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
----	---

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		Monsieur TRICOT Aurélien	Madame SAUVAGE Corine
		Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel	Monsieur BELGSIR EI Mustapha
		Madame BRINGER Ghislaine	Monsieur ROUX Christian
		Madame GUERINEAU Diane	Madame TOMASINI Peggy
		Monsieur HALLOUMI Abderrazak	Madame BURGERES Christine
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Madame MORCEAU Francette	Monsieur BLANCHARD François
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Madame SARRAZIN-BAUDOUX Christine

Observations	Départ de Mme BREUILLE
--------------	------------------------

Projet de délibération étudié par:	03-Commission aménagement de l'espace communautaire et équilibre social de l'habitat 01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Immobilier

L'Etat met en place actuellement les actes préalables à l'extension du périmètre de l'EPF-Poitou-Charentes à toute la Nouvelle-Aquitaine, à l'exception des territoires déjà couverts par des EPF locaux (départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques et agglomération d'Agen).

Celui-ci met en avant l'intérêt de l'outil pour les projets de renouvellement urbain notamment, du fait de sa capacité financière. Il est également noté l'apport pour les collectivités en déficit d'ingénierie. Un établissement public foncier peut être par ailleurs une aide à la définition d'une stratégie foncière sur un territoire. Une étude en ce sens diligentée par l'EPF-PC et suivie par la collectivité a débuté fin janvier.

Grand Poitiers Communauté d'agglomération est saisie par l'État pour avis sur le projet de modification des statuts. A ce jour, chaque communauté d'agglomération de l'ex Poitou-Charentes est membre du conseil d'administration. Les principes généraux retenus pour l'évolution de la gouvernance de cet établissement sont résumés ci-dessous.

Le projet de statuts prévoit la représentation suivante au sein du conseil d'administration :

- 8 représentants pour la Région,
- 1 représentant par Département,
- 4 représentants de Bordeaux métropole,
- 4 représentants de l'Etat,
- 20 représentants d'EPCI, les EPCI représentés seront nommés par arrêté des ministres de l'urbanisme et des collectivités territoriales, pris après avis des conseils régionaux, départementaux et communautaires,
- 10 représentants de la totalité des autres EPCI et communes non membres d'un EPCI qui ne seront pas cités par cet arrêté.

Et l'élection par le conseil d'administration de 5 vice-présidents en plus du président :

- 1 représentant de la Région,
- 1 représentant d'un département au moins,
- 1 représentant de Bordeaux Métropole,
- 1 représentant des EPCI issus de ceux nommés dans l'arrêté ministériel,
- 1 représentant des autres EPCI.

C'est un arrêté ministériel, non paru à ce jour, qui nommera les EPCI autorisés à bénéficier d'une représentation. Le rapport préconise le maintien du siège de l'EPF à Poitiers, une antenne serait créée à Bordeaux, une autre à Limoges. Grand Poitiers émet le souhait du maintien du siège sur la Ville de Poitiers.

Par ailleurs, Grand Poitiers appelle à une intervention équitable de l'EPF sur l'ensemble du nouveau territoire afin de ne pas léser ou favoriser certains territoires.

Enfin, Grand Poitiers invite l'EPF à adapter ses outils d'intervention aux différents contextes et enjeux locaux pour lui permettre de répondre correctement aux différents besoins possibles et suggère que l'EPF développe sa capacité à conduire des études foncières permettant aux territoires d'affiner leur stratégie de développement.

En conséquence :

- Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de modification des statuts, sous réserve de la garantie que Grand Poitiers Communauté d'agglomération dispose d'une représentation assurée au conseil d'administration.

POUR	76	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	7 avril 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 avril 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170331-Imc129983-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	3.5
Nomenclature Préfecture	Autres actes de gestion du domaine public